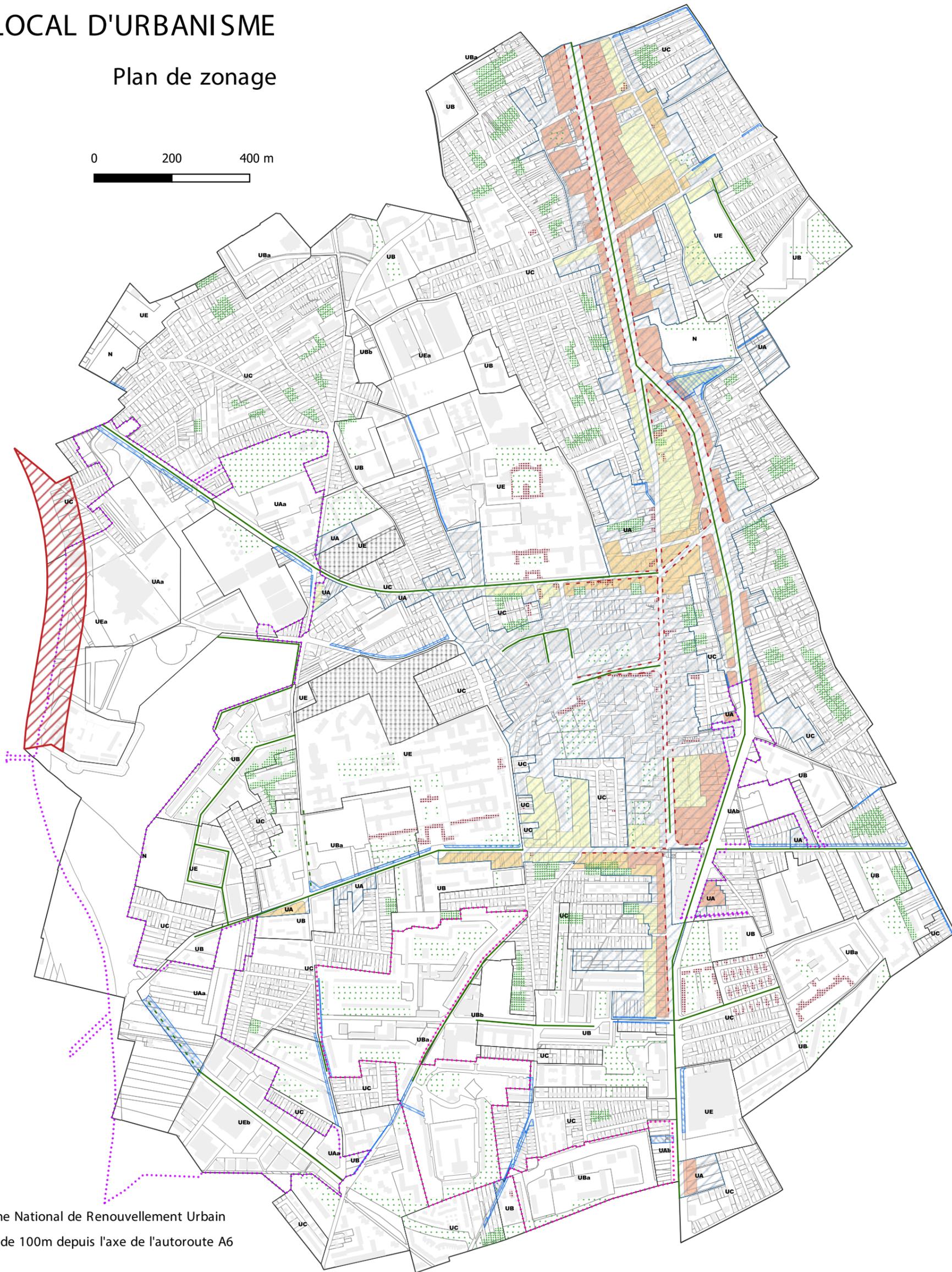


PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

0 200 400 m



- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- Bande de vigilance de 100m depuis l'axe de l'autoroute A6
- Limite de ZAC
- Bâtiment remarquable
- Cœur d'îlot
- Parc
- Alignement d'arbres à créer
- Alignement d'arbres à protéger
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Linéaire commercial et artisanal à protéger
- Secteur de mixité sociale

Périmètre dans lequel un dépassement de hauteur est autorisé à :

- 15m
- 18m
- 21m

Zonage réglementaire

Zone UA : zone d'habitat dense caractérisée par une mixité fonctionnelle (dont les secteurs UAa et UA b en périmètre de ZAC).

Zone UB : zone à vocation mixte dédiée principalement aux tissus en mutation et faisant l'objet de projets urbains (dont les secteurs UBa et UBb, correspondant aux secteurs de projet).

Zone UC : zone spécifique aux quartiers pavillonnaires, à dominante résidentielle.

Zone UE : zone dédiée principalement aux tissus commerciaux et artisanaux, ainsi qu'aux services publics et d'intérêt collectif (notamment les grands établissements hospitaliers) dont les secteurs UEa (secteur à dominante d'activités et de recherche, comprenant des équipements et de l'habitat pour l'hébergement de publics spécifiques liés à ces activités) et UEb (secteur couvrant le parc d'activité de l'Epi d'Or compris dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc).